

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU LOT
CASK OF DISTINCTION N°1145 — PORT ELLEN 1979

À lire avec les Conditions générales de vente de Fine Spirits Auction et le Port Ellen 1145 Novation Agreement se référant lui-même aux Information for Buyers, Order Form and Terms of Sale de la vente d'origine de Diageo Scotland Limited. En cas de contradiction, les documents contractuels applicables prévalent selon leur domaine respectif.

1. Identification du lot

Nature du lot

Titre de propriété juridique et bénéficiaire sur le contenu d'un fût unique de whisky écossais single malt ; le fût en bois lui-même n'est pas compris dans la vente.

Distillerie

Port Ellen

Numéro de fût

Cask of Distinction n° 1145

Type / contenant

Hogshead — Refill American Oak

Date de remplissage

15 février 1979

Rendement estimatif

73 bouteilles de 70 cl, à la force du fût

Degré alcoolique estimatif

51.496% vol.

Date des estimations

Juin 2026

Lieu de stockage

Royal Lochnagar Distillery, Écosse, dans un entrepôt fiscal en régime suspensif (« in bond »).

Âge annoncé au lot

48 ans à la date de la vente. avec possibilité pour l'adjudicataire de porter la maturation sans frais jusqu'au 16/02/2029 date à laquelle le whisky aura 50 ans d'âge.

2. Élevage, embouteillage et aléas

Le cask demeure stocké chez Diageo Scotland Limited, en suspension de droits d'accises et de TVA (« in bond »). L'embouteillage sera réalisé en Écosse, conformément aux conditions de Diageo et aux règles applicables au Scotch Whisky.

- Le rendement et le degré alcoolique sont estimatifs. Le nombre réel de bouteilles et le degré alcoolique définitifs seront déterminés lors de l'embouteillage.
- L'évaporation naturelle (« part des anges ») peut réduire le volume disponible, à raison d'environ 2 % du contenu par année de maturation. Aucun ajustement du prix d'adjudication ne sera dû en raison de la baisse du volume par rapport à son estimation au jour de la vente/.
- L'embouteillage partiel n'est pas autorisé. Le délai de demande d'embouteillage et la date limite de maturation sont ceux prévus dans les Terms of Sale de Diageo qui seront signés par l'adjudicataire.

3. Transfert de propriété et formalités Diageo

La vente porte sur le contenu du cask et les droits qui y sont attachés, à l'exclusion du fût en bois. Le transfert de propriété, depuis le propriétaire actuel vers l'adjudicataire est soumis au paiement intégral du prix et à l'accomplissement des formalités requises par Diageo, notamment ses contrôles d'identification, de lutte contre le blanchiment et de lutte contre la corruption et à la signature du Novation Agreement (contrat en anglais soumis au droit local) qui a pour effet de transférer à l'acheteur les contrats actuellement en vigueur entre Diageo et le vendeur, ces contrats régissent les droits et obligations du propriétaire du contenu du cask

Après adjudication et paiement, Diageo organisera, selon son processus applicable, la mise à jour de ses registres et la novation ou la cession des droits contractuels nécessaires au bénéfice du nouvel acquéreur. Celui-ci devra signer les « Terms of Sale » de Diageo et fournir les documents requis.

4. Fiscalité, droits et livraison

La cession du cask intervient en suspension de TVA, le bien demeurant au Royaume-Uni sous régime suspensif. En conséquence, aucune TVA française ou TVA de l'Union européenne n'est ajoutée au prix d'adjudication au titre de cette cession, sous réserve du maintien de ce régime et de l'application par le vendeur du traitement TVA britannique correspondant. Un bordereau d'adjudication spécifique compte tenu du caractère en suspension de TVA (In Bond) du lot sera transmis à l'adjudicataire qui prévaudra sur le bordereau automatiquement mis à disposition en ligne sur le site.

La commission et les frais facturés par Fine Spirits Auction seront facturés hors TVA française selon les conditions indiquées sur le bordereau.

- Les droits d'accises, la TVA, les droits de douane, les frais de dédouanement, de représentation fiscale, de transport et de logistique exigibles lors de l'embouteillage, de la sortie du régime suspensif ou de l'importation sont à la charge exclusive de l'adjudicataire devenu propriétaire.
- Le cask sera embouteillé en Écosse. Les frais d'expédition et les impositions applicables au lieu de destination dépendront de la destination retenue et des modalités de Diageo et des demandes de l'adjudicataire.
- Fine Spirits Auction mettra l'adjudicataire en relation avec un représentant de Diageo; elle n'intervient pas dans l'embouteillage ni le transport des bouteilles et n'assume donc pas les formalités d'importation ni le paiement des taxes et droits dus après la vente.

5. Conditions particulières pour enchérir

Pour être autorisé à enchérir sur ce lot, l'enchérisseur doit prendre contact préalablement avec Fine Spirits Auction à l'adresse info@finespirits.auction au plus tard le **mercredi 30 septembre 2026 à 12 h 00**, soit 48 heures avant la clôture de la vente. La participation à la vente de ce lot est soumise aux Conditions générales de vente de Fine Spirits Auction, aux présentes Conditions Particulières et au Port Ellen 1145 Novation Agreement se référant lui-même aux Information for Buyers, Order Form and Terms of Sale de la vente d'origine. Ces derniers comportent notamment des stipulations spécifiques relatives au transfert de propriété, à l'élevage, à l'embouteillage, à la livraison, aux taxes et aux droits.



-L'enchérisseur devra transmettre à Fine Spirits Auction une lettre accréditive de banque, un chèque de banque, ou un dépôt de garantie, dont le montant lui sera communiqué par le service client, ainsi qu'une pièce d'identité et, un justificatif récent d'immatriculation si l'acheteur est une société.

-L'adjudicataire s'engage à signer les contrats de droit local rédigés en langue anglaise qui ont été mis à sa disposition avant la vente :

- le Port Ellen 1145 Novation Agreement
- les Information for Buyers, Order Form and Terms of Sale de la vente d'origine

-L'adjudicataire s'engage à satisfaire aux contrôles KYC (Know Your Customer), antiblanchiment et anti-corruption de Diageo Scotland Limited.

-L'adjudicataire devra disposer de la capacité juridique et, le cas échéant, des autorisations et représentants nécessaires pour détenir des spiritueux en suspension de droits au Royaume-Uni.

La présente notice résume les principales caractéristiques et conditions du lot. Elle ne remplace pas les documents contractuels applicables, notamment les «Terms of Sale » de Diageo.
